

Toulouse, le 12 décembre 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP425

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMEA31 et notamment l'article 13.2 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Pouy-De-Touges à Réseau31 ;

Considérant la convention du 13 avril 2021 conclue entre Réseau31 et la commune de Pouy-De-Touges afin d'établir la révision de son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par Réseau31 ;

Considérant la procédure d'enquête publique unique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pouy-De-Touges ;

Considérant l'avis favorable du 03 octobre 2023 de la commune de Pouy-De-Touges relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe du 8 décembre 2023, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Pouy-De-Touges ;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pouy-De-Touges ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.

Daniel GRYCZA
Vice-Président



Annexe(s) : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pouy-De-Touges

ID : 031-200023596-20231212-DP425 2023-DE

**Le directeur
de l'enseignement des
sciences de Prou-**

zonage
sèment des eaux
ût 2023)

1.

re communale

phie

elements not related

is d'eau

Zonage des eaux usées

☐ collectif

non collectif



1:17 500

0 200 400 600 m

